



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité Sainte-Justine, Québec

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Justine

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-
JUSTINE tenue le 3e jour du mois de mai 2017 à 19h30 à la Mairie située au 167
route 204 à Saint-Justine à laquelle réunion sont présents :

Les conseillères : Linda Gosselin
Audrey Bédard

Les conseillers : Bernard Poulin
André Ferland
Réjean Labonté
Dany Turcotte

Les membres du Conseil municipal forment le quorum sous la présidence de
Denis Beaulieu, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Prière.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 6 avril 2017.
4. Comptes fournisseurs au 3 mai 2017.
5. Périodes de questions.
6. Inspecteur municipal :
 - 6.1 Modifications règlement d'urbanisme – séance de consultation.
 - 6.2 Modifications règlement d'urbanisme – adoption 2^e projet de règlement.
 - 6.3 Service incendie.
 - 6.4 Soumissions - pavage.
 - 6.5 Plan d'intervention et renouvellement des conduites.
 - 6.6 Vêtements de sécurité.
 - 6.7 Demande d'autorisation – Emery Audet.
 - 6.8 Centre civique - rénovation.
 - 6.9 Rechargement de gravier.

7. Questions diverses :

- 7.1 Œuvre des loisirs.
- 7.2 Internet haute vitesse / programme brancher pour innover.
- 7.3 Olympiades – écoles primaires.
- 7.4 Transport Autonomie Beauce-Etchemins.

8. Correspondance :

- 8.1 FMQ.
- 8.2 Moulin La Lorraine.
- 8.3 Fondation Sanatorium Bégin.

9. Période de questions.
10. Levée de l'assemblée.

1-05-17

Il est proposé par Audrey Bédard ;
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant les items suivants :

- 6.10 Éclairage – Entrée Ouest
- 7.5 Prix du Patrimoine
- 7.6 Félicitations – Robert Bouchard
- 7.7 Site internet
- 7.8 Mouvement des aînés



N° de résolution
ou annotation

2-05-17

Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité Sainte-Justine, Québec

7.9 Journée régionale Chaudière-Appalaches
8.4 MRC des Etchemins

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 AVRIL 2017

Le procès-verbal de la séance du 6 avril 2017 a été envoyé aux membres du conseil municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR RÉJEAN LABONTÉ ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le procès-verbal de la séance ci-dessus mentionnée soit adopté.

ADOPTÉE

4. COMPTES FOURNISSEURS AU 3 MAI 2017 :

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 3 MAI 2017

N°chèque	Nom	Montant	Payé
C1700241	PASSION FM	150,00	150,00
C1700242	ÉCOLE DES APPALACHES	50,00	50,00
C1700243	FABRIQUE DE SAINTE-JUSTINE	100,00	100,00
C1700244	OPÉRATION ENFANT SOLEIL	50,00	50,00
C1700245	FÊTES DU 150e LAC-ETCHEMIN / JOURNÉE VIP	0,00	0,00
C1700246	CHAMBRE DE COMMERCE DE SAINTE-JUSTINE	15,00	15,00
C1700247	FÊTES DU 150e LAC-ETCHEMIN / JOURNÉE VIP	70,00	70,00
C1700248	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	90,60	90,60
C1700249	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	10 372,20	10 372,20
C1700250	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	455,13	455,13
C1700251	BELL MOBILITÉ INC.	58,32	58,32
C1700252	OEUVRE DES LOISIRS	5 000,00	5 000,00
C1700253	OEUVRE DES LOISIRS	10 000,00	10 000,00
	MARIO LAPIERRE	238,57	238,57
	LUC DEBLOIS	442,90	442,90
	JEAN-PHILIPPE CHABOT	284,33	284,33
	POMPIERS DE SAINTE-JUSTINE	368,58	368,58
C1700254	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	140,00	140,00
C1700255	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	12 291,18	12 291,18
C1700256	MARIO LAPIERRE	25,00	
C1700257	LUC DEBLOIS	75,20	
C1700258	AON HEWITT	3 166,54	
C1700259	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	8 532,08	
C1700260	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	2 434,33	
C1700260	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	397,77	
C1700261	INTERFAS EN FIDUCIE	3 740,98	
C1700262	ORIZON MOBILE	144,87	
C1700263	SOGETEL INC.	53,93	
C1700263	SOGETEL INC.	610,84	
C1700264	BUREAUTIQUE GUY DROUIN INC.	1 336,84	
C1700265	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	28,00	
C1700266	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	162,56	
C1700267	POMPIERS DE SAINTE-JUSTINE	200,00	
C1700268	HYDRO-QUEBEC	778,71	
C1700268	HYDRO-QUEBEC	2 135,76	
C1700269	COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE	43,12	



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité Sainte-Justine, Québec

C1700270	MAURICE BROUSSEAU ET FILS INC.	919,80
C1700271	GARAGE GILLES DUCHAINE	312,68
C1700271	GARAGE GILLES DUCHAINE	57,49
C1700271	GARAGE GILLES DUCHAINE	1 252,50
C1700272	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	279,25
C1700272	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	122,97
C1700273	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	327,03
C1700274	OEUVRE DES LOISIRS	320,00
C1700274	OEUVRE DES LOISIRS	48,00
C1700274	OEUVRE DES LOISIRS	250,00
C1700275	ASSOCIATION DIRECTEURS MUNICIPAUX QUÉBEC	596,72
C1700275	ASSOCIATION DIRECTEURS MUNICIPAUX QUÉBEC	349,52
C1700276	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	84,26
C1700277	LES ENTREPRISES J.A.G.R.	3 253,30
C1700278	DORYFOR INC.	144,35
C1700279	SANI-ETCHEMIN INC.	45,99
C1700280	MUNICIPALITE DE SAINT-CAMILLE	1 133,31
C1700281	ENDRESS + HAUSER CANADA LTÉE	390,05
C1700282	CIMA, SOCIETE D'INGENIERIE	1 072,03
C1700283	PHILIPPE GOSSELIN ET ASSOCIÉS LTÉE	3 452,00
C1700284	CST CANADA - ST-GEORGES	108,68
C1700284	CST CANADA - ST-GEORGES	197,53
C1700284	CST CANADA - ST-GEORGES	197,53
C1700285	ENVIRONEX	108,16
C1700285	ENVIRONEX	92,70
C1700286	THIBAUT ET ASSOCIÉS	660,95
C1700287	MINISTRE DES FINANCES	134,00
C1700288	ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	632,36
C1700288	ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	632,36
C1700288	ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	550,73
C1700288	ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	20,70
C1700289	LAWSON PRODUCTS INC.	275,66
C1700290	WEBLEX DESIGN INC.	751,96
C1700291	ÉQUIPEMENTS DE BUREAU DEMERS INC.	120,01
C1700291	ÉQUIPEMENTS DE BUREAU DEMERS INC.	19,44
C1700292	AUTOMATION R.L. INC.	143,72
C1700293	CAMIONS FREIGHTLINER QUÉBEC INC.	467,03
C1700294	RÉJEAN LABONTÉ	298,00
C1700295	DATA2CLOUD.CA	88,36
C1700296	LUMCA INC.	13 066,91
C1700297	LGC PRO LOGISTIQUE S.E.N.C.	22,94
C1700298	WILLIAM ZACHARIE	120,00
TOTAL		97 164,32 40 176,81
SOLDE À PAYER		56 987,51
ENCAISSE		47 840,71

3-05-17

IL EST PROPOSÉ PAR DANY TURCOTTE,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE



Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité Sainte-Justine, Québec

5. PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

N° de résolution
ou annotation

6. INSPECTEUR MUNICIPAL :

6.1 Modifications règlement d'urbanisme – séance de consultation :

Cette assemblée publique de consultation est rendue nécessaire suite à l'adoption du 1^{er} projet de règlement no 164-17 aux fins de modifier le règlement no 76-07 intitulé « Règlement de zonage » de façon à corriger et adopter certains articles présentant des difficultés d'application et à ajouter de nouvelle disposition concernant certains types de construction. Le maire explique ce projet de règlement adopté le 6 avril 2017.

6.2 Modifications règlement d'urbanisme – adoption 2^e projet de règlement :

4-05-17

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 76-07 fut adopté le 21^e jour du mois de juin 2007;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 76-07 afin de CORRIGER ET ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATIONS ET À AJOUTER DE NOUVELLES DISPOSITIONS CONCERNANT CERTAINS TYPES DE CONSTRUCTION;

CONSIDÉRANT QU'UN premier projet de règlement numéro 164-17 a été adopté par résolution le 6 avril 2017 et qu'il contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Linda Gosselin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine adopte, le second projet de règlement numéro 164-17 suivant:

ARTICLE 1. Titre du règlement

Le second projet de règlement est intitulé « SECOND PROJET DE RÈGLEMENT # 164-17 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 76-07 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À CORRIGER ET ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATIONS ET À AJOUTER DE NOUVELLES DISPOSITIONS CONCERNANT CERTAINS TYPES DE CONSTRUCTION »;

ARTICLE 2. Objet du règlement

Le but du second projet de règlement est de permettre l'adoption du document « Second projet de Règlement no. 164-17 » annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long récit.

ARTICLE 3. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

 M. Denis Beaulieu, Maire
 M. Gilles Vézina, Directeur général

6.3 Service incendie :

Le conseil municipal est informé des dossiers en cours relativement au service incendie notamment en ce qui a trait à la citerne, à la régie, au renouvellement du temps d'antenne pour les radios et à l'achat d'un détecteur de gaz.



5-05-17

N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité Sainte-Justine, Québec

6.4 Soumissions - pavage :

CONSIDÉRANT la demande de soumission par invitation effectuée par la municipalité de Sainte-Justine pour l'exécution de travaux de pavage ;

CONSIDÉRANT QUE 3 soumissions ont été déposées pour réaliser ces travaux soient celles de :

- 1- Construction B.M.L. inc. : 86 490,00 \$ taxes incluses;
- 2- Construction Abénakis inc. : 96 002,85 \$ taxes incluses;
- 3- Pavage Sartigan Itée. : 110 992,25 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,
IL EST PROPOSÉ PAR RÉJEAN LABONTÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte la soumission déposée par Construction B.M.L. inc. pour l'exécution des travaux de pavage et ce, pour la somme de 86 490,00 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

6.5 Plan d'intervention et renouvellement des conduites :

Le directeur général effectue un résumé des dossiers développement dans ce dossier.

6.6 Vêtements de sécurité :

IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ FERLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

6-05-17

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser une somme maximale de 40\$ pour l'achat de 5 chandails de sécurité avec bandes réfléchissantes à manches courtes;

QUE ledit Conseil municipal demande à ses employés de porter un dossard standard lorsque ceux-ci porteront un vêtement de travail par-dessus leur chandail de sécurité.

ADOPTÉE

6.7 Demande d'autorisation – Emery Audet :

Attendu que la municipalité de Sainte-Justine a pris connaissance de la demande d'autorisation déposée par monsieur Emery Audet;

7-05-17

Attendu que monsieur Audet désire obtenir l'autorisation d'utiliser une partie du lot 3 915 233 du cadastre du Québec à des fins autres qu'agricoles, soit pour l'installation, le maintien, l'entretien et le remplacement d'un conduit de surplus d'eau;

Attendu que la bande de terrain visée par la demande n'est pas cultivée et qu'elle est en friche;

Attendu que suite à l'installation du tuyau d'évacuation d'eau sur la propriété de monsieur Lionel Brousseau, il ne sera causé aucun préjudice à l'agriculture, ni actuellement, ni dans le futur;

Attendu que la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ces derniers;

En conséquence de ce qui précède,
Il est proposé par Audrey Bédard,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine appuie la demande d'autorisation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par monsieur Emery Audet.



**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité Sainte-Justine, Québec**
QUE l'annexe 2.1 relative à l'analyse de ce dossier, fasse partie
intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long récit.

N° de résolution
ou annotation

ADOPTÉE

6.8 Centre civique – rénovation :

Les travaux de réfection du plancher ont commencé le 1^{er} mai et tout se déroule
comme prévu.

6.9 Rechargement de gravier :

8-05-17

IL EST PROPOSÉ PAR RÉJEAN LABONTÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine autorise des travaux de rechargement
de gravier MG20 pour un montant maximal de 14 000\$ ainsi que l'achat de matériel pour la
réfection de sections de chemins pour un montant maximal de 10 000\$;

QUE cet achat de matériel pour un montant de 10 000\$ sera approprié à même le
Fonds sur les carrières et sablières.

ADOPTÉE

6.10 Éclairage – Entré Ouest

9-05-17

IL EST PROPOSÉ PAR DANY TURCOTTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE dans le cadre du projet d'éclairage de l'entrée ouest, le Conseil municipal de
Sainte-Justine autorise l'installation d'un poteau supplémentaire pour le raccord électrique
des luminaires ainsi que les services d'un arpenteur pour la localisation de ce poteau.

ADOPTÉE

7. QUESTIONS DIVERSES

7.1 Œuvre des loisirs :

Le conseil municipal est informé des dossiers en cours ainsi que du départ de
Maryse Bilodeau à titre de directrice des loisirs. Le concours pour la remplacer se
terminera le 18 mai.

7.2 Internet haute vitesse / programme brancher pour innover :

Madame Isis Thiago de Sogetel nous a transmis les numéros de confirmation pour
les dossiers déposés dans le cadre des programmes « Brancher pour innover » et
« Québec branché ». Selon les informations obtenues, les premiers projets
retenus pourraient être dévoilés dès l'automne prochain.

7.3 Olympiades – écoles primaires :

10-05-17

IL EST PROPOSÉ PAR LINDA GOSSELIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser la somme de 100\$ à
titre de commandite pour l'organisation de la douzième édition des olympiades qui
regroupent les enfants d'âge primaire des municipalités de Saint-Cyprien, Saint-Camille,
Saint-Magloire et Sainte-Justine.

ADOPTÉE

7.4 Transport Autonomie Beauce-Etchemins :

Monsieur Denis Beaulieu participera à l'assemblée générale annuelle de Transport
Autonomie Beauce-Etchemin qui aura lieu le 17 mai à Lac-Etchemin.



N° de résolution
ou annulation

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité Sainte-Justine, Québec**

7.5 Prix du patrimoine :

IL EST PROPOSÉ PAR BERNARD POULIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine tient à féliciter sincèrement madame Deborah Fox et monsieur Mario Lachance pour leur titre de lauréat, dans la catégorie « Conservation et préservation », des Prix du patrimoine des Etchemins qui leur fut remis lors de la soirée reconnaissance organisée par la MRC des Etchemins;

QUE ledit conseil municipal est d'avis que l'obtention de ce prix est pleinement mérité car ceux-ci ont su, lors de la restauration de leur résidence, conserver l'authenticité de leur résidence de style victorien construite en 1907;

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine tient à souligner la persévérance et les efforts déployés par ces 2 lauréats lors de leurs travaux.

ADOPTÉE

7.6 Félicitations – Robert Bouchard :

IL EST PROPOSÉ PAR AUDREY BÉDARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine tient à féliciter sincèrement monsieur Robert Bouchard, président de Rotobec, pour l'obtention du jarret « Homme d'affaires de l'année » qui lui fut remis lors de la 29^e édition du Gala de l'entreprise beauceronne;

QUE ledit conseil municipal est d'avis que l'obtention de ce prix, remis par la Chambre de Commerce de Saint-Georges, est pleinement mérité par monsieur Bouchard devant la demande sans cesse croissante pour les produits de cette entreprise qui constitue une fierté pour toute la population de Sainte-Justine;

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine est également d'avis que ce jarret « Homme d'affaires de l'année » remis à monsieur Bouchard, rayonnera sur toute l'équipe des dirigeants et des employés de Rotobec.

ADOPTÉE

7.7 Site internet :

Les membres du conseil sont informés des statistiques de fréquentation du site internet pour l'année 2016 préparé par Monsieur René Francoeur de WEBLEX DESIGN.

7.8 Mouvement des aînés :

IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ FERLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser la somme de 150\$ au Mouvement des Aînés de Sainte-Justine pour l'activité soulignant les 50, 60, 65 et 70 ans de mariage de certains couples de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

7.9 Journée régionale Chaudière-Appalaches :

IL EST PROPOSÉ PAR RÉJEAN LABONTÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine autorise monsieur Denis Beaulieu à participer à la Journée régionale de la Chaudière-Appalaches qui aura lieu le 9 juin 2017 à La Durantaye.

ADOPTÉE

12-05-17

13-05-17

14-05-17



N° de résolution
ou annotation

15-05-17

Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité Sainte-Justine, Québec

8. CORRESPONDANCE :

8.1 FMQ :

La correspondance de la FQM a été remise par courriel aux membres du conseil municipal.

8.2 Moulin La Lorraine :

Aucun membre du conseil n'est intéressé par cette invitation.

8.3 Fondation Sanatorium Bégin :

IL EST PROPOSÉ PAR LINDA GOSSELIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine autorise l'achat de 2 cartes de golf et d'une carte pour le souper pour le tournoi de golf de la Fondation Sanatorium Bégin qui se tiendra le 2 juin prochain au club de golf de Lac-Étchemin.

ADOPTÉE

9. PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

IL EST PROPOSÉ PAR DANY TURCOTTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la séance soit levée à 20 h 40.

ADOPTÉE

SI


SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

SI


PRÉSIDENT



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité Sainte-Justine, Québec

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Justine

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE
tenue le 1^{er} jour du mois de juin 2017 à 19h30 à la Mairie située au 167 route 204
à Saint-Justine à laquelle réunion sont présents :

Les conseillères : Linda Gosselin
 Audrey Bédard

Les conseillers : Réjean Labonté
 Dany Turcotte

Messieurs Bernard Poulin et André Ferland ont motivé leur absence. Les membres
présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Denis Beaulieu, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Prière.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 3 mai 2017.
4. Comptes fournisseurs au 1^{er} juin 2017.
5. Périodes de questions.
6. Inspecteur municipal :

6.1 Modifications règlement d'urbanisme – adoption du règlement
164-17.

6.2 Service incendie.

6.3 Plan d'intervention et renouvellement des conduites.

6.4 Lignage de rues.

6.5 Dérogation mineure – Construction Angelo Loignon.

6.6 Modifications règlement permis et certificats.

6.7 Unité de rassemblement de blessés.

6.8 Intersection route 204 / rue Principale.

6.9 Éclairage – entrée ouest.

6.10 Berce du Caucase.

7. Questions diverses :

7.1 Œuvre des loisirs.

7.2 Directeur des loisirs.

7.3 Téléphonie.

7.4 Centre civique – rénovation.

7.5 Programme Nouveaux horizons.

7.6 Formation – Creusements, excavations et tranchées.

7.7 Assurance des Cyberrisques.

7.8 OMH – révision budgétaire.

7.9 MMQ – ristourne 2016.

7.10 Journées de la culture.

8. Correspondance :

8.1 FMQ.

8.2 Nouvel Essor.

8.3 Carrefour jeunesse-emploi Les Etchemins.

8.4 Municipalité de Sacré-Cœur.

8.5 Omnium Marie-Michèle Gagnon.

8.6 SADC Bellechasse-Etchemins.

9. Période de questions.

10. Levée de l'assemblée.

1-06-17

Il est proposé par Linda Gosselin ;

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant les items suivants :



Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité Sainte-Justine, Québec

- 6.11 Dos d'âne.
- 7.11 Sécurité à vélos.
- 7.12 Séance de juillet et août.
- 8.7 Organisme de bassin versant Fleuve Saint-Laurent.

N° de résolution
ou annotation

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 AVRIL 2017

2-06-17

Le procès-verbal de la séance du 3 mai 2017 a été envoyé aux membres du conseil municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR DANY TURCOTTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE le procès-verbal de la séance ci-dessus mentionnée soit adopté.

ADOPTÉE

4. COMPTES FOURNISSEURS AU 1^{er} JUIN 2017 :

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 1^{er} JUIN 2017

N° chèque	Nom	Montant	Payé
C1700299	LUC DEBLOIS	75,20	75,20
C1700300	RESTO PUB EL TORO	100,00	100,00
C1700301	RÉGIE INTER DES DÉCHETS DE CJLLR	14 918,50	14 918,50
C1700302	FONDATION SANATORIUM BEGIN	190,00	190,00
C1700303	MOUVEMENT DES AÎNÉS DE SAINTE-JUSTINE	150,00	150,00
C1700304	ÉCOLE FLEURS-DE-SOLEIL	100,00	100,00
C1700305	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	15,00	15,00
	MARIO LAPIERRE	248,94	248,94
	LUC DEBLOIS	200,70	200,70
	JEAN-PHILIPPE CHABOT	278,30	278,30
	CLAUDE DION	35,91	35,91
	POMPIERS DE SAINTE-JUSTINE	1 105,98	1 105,98
C1700306	AON HEWITT	2 894,56	
C1700307	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	7 951,73	
C1700308	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	764,40	
C1700308	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	2 226,74	
C1700309	INTERFAS EN FIDUCIE	3 740,98	
C1700310	MORENCY, SOCIETE D'AVOCATS	3 539,05	
C1700310	MORENCY, SOCIETE D'AVOCATS	733,72	
C1700311	SOGETEL INC.	53,93	
C1700311	SOGETEL INC.	613,36	
C1700312	IMPRIMERIE APPALACHES INC.	137,97	
C1700312	IMPRIMERIE APPALACHES INC.	321,93	
C1700313	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	36,00	
C1700314	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	162,56	
C1700315	COOP STE-JUSTINE	425,87	
C1700316	AREO-FEU	751,37	
C1700317	POMPIERS DE SAINTE-JUSTINE	200,00	
C1700318	ENTREPRISES NELSON BÉLISLE INC.	9 587,62	
C1700318	ENTREPRISES NELSON BÉLISLE INC.	11 327,29	
C1700318	ENTREPRISES NELSON BÉLISLE INC.	1 650,57	
C1700319	CENTRE DU RADIATEUR ST-GEORGES INC.	1 920,09	
C1700320	HYDRO-QUEBEC	43,94	
C1700320	HYDRO-QUEBEC	792,41	



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité Sainte-Justine, Québec

C1700320	HYDRO-QUEBEC	452,97
C1700320	HYDRO-QUEBEC	864,09
C1700320	HYDRO-QUEBEC	2 047,57
C1700321	RÉGIE INTER DES ETCHEMINS	1 260,00
C1700322	MAURICE BROUSSEAU ET FILS INC.	414,67
C1700323	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	602,79
C1700323	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	719,69
C1700324	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	142,12
C1700325	BELL MOBILITÉ INC.	83,14
C1700326	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	439,46
C1700327	DORYFOR INC.	109,21
C1700328	MINISTRE DES FINANCES	47 869,00
C1700329	NORTRAX	305,59
C1700330	MUNICIPALITE DE SAINT-CAMILLE	867,87
C1700331	DENDROTIK INC.	137,97
C1700332	M.R.C. DE BELLECHASSE	23 932,00
C1700333	PHILIPPE GOSSELIN ET ASSOCIÉS LTÉE	1 415,09
C1700333	PHILIPPE GOSSELIN ET ASSOCIÉS LTÉE	2 378,86
C1700334	CST CANADA - ST-GEORGES	941,87
C1700334	CST CANADA - ST-GEORGES	167,75
C1700335	SCIERIE BERNARD INC.	18 010,77
C1700336	LE CENTRE DU CAMION (BEAUCE) INC.	78,18
C1700337	M.R.C. DES ETCHEMINS	1 838,97
C1700338	CARRIERE STE-ROSE	2 092,55
C1700339	MÉDIAS TRANSCONTINENTAL SENC	656,74
C1700340	ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	343,78
C1700341	PRODUITS SANITECH	81,86
C1700342	LES ENTREPRISES CLAUDE BOUTIN (2005) INC	1 569,41
C1700343	SERVICES INFORMATIQUES KEVEN VACHON	200,92
C1700343	SERVICES INFORMATIQUES KEVEN VACHON	103,42
C1700344	FORMATION URGENGE VIE	119,57
C1700345	ÉQUIPEMENTS DE BUREAU DEMERS INC.	264,52
C1700346	FRANÇOIS COULOMBE	135,00
C1700347	GYRO-TRAC CORPORATION	4 818,08
C1700348	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	436,73
C1700348	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	436,73
C1700349	DATA2CLOUD.CA	88,36
C1700350	CHEMTRADE CHEMICALS CANADA LTD	6 427,85
C1700351	DISTRIBUTION DAKI 2008	306,12
TOTAL		190 455,89 17 418,53
SOLDE À PAYER		173037,36
ENCAISSE		172273,44

3-05-17

IL EST PROPOSÉ PAR RÉJEAN LABONTÉ,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

6. INSPECTEUR MUNICIPAL :



04-06-17

N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité Sainte-Justine, Québec

6.1 Modifications règlement d'urbanisme – Adoption du règlement 164-17 :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 76-07 fut adopté le 21^e jour du mois de juin 2007;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 76-07 afin de CORRIGER ET ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATIONS ET À AJOUTER DE NOUVELLES DISPOSITIONS CONCERNANT CERTAINS TYPES DE CONSTRUCTION;

CONSIDÉRANT QU'UN premier projet de règlement numéro 164-17 a été adopté par résolution lors de la séance ordinaire du 6 avril 2017 et qu'il contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'UN second projet de règlement numéro 156-16 a été adopté par résolution lors de la séance ordinaire du 3 mai 2017;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors de la séance du Conseil tenue le 6 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE suite à la tenue de registre ouvert aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire, aucune demande n'a été adressée à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Audrey Bédard et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine adopte, le règlement numéro 164-17 suivant:

ARTICLE 1. Titre du règlement

Le règlement numéro 164-17 est intitulé « RÈGLEMENT # 164-17 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 76-07 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À CORRIGER ET ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATIONS ET À AJOUTER DE NOUVELLES DISPOSITIONS CONCERNANT CERTAINS TYPES DE CONSTRUCTION »;

ARTICLE 2. Objet du règlement

Le but du règlement est de permettre l'adoption du document « Règlement no. 164-17 » annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long récit.

ARTICLE 3. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.


M. Denis Beaulieu, Maire


M. Gilles Vézina, Directeur général

6.2 Service incendie :

5-06-17

Il est proposé par Linda Gosselin
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine autorise le maire et le directeur général à signer l'entente relative à la protection incendie pour la prise d'eau sèche reliée au lac situé sur l'emplacement appartenant à madame Johanne Chabot et à monsieur Jean Bizier sur le lot 5 745 510 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité Sainte-Justine, Québec

6.3 Plan d'intervention et renouvellement des conduites :

Une inspection visuelle a été demandée par notre ingénieur et ce, afin de pouvoir certifier que les tronçons de renouvellement de conduites sont prioritaires.

6.4 Lignage de rues :

Le conseil municipal autorise le directeur général a accordé le contrat au plus bas soumissionnaire lorsqu'il aura reçu les soumissions relatives au lignage de rues.

6.5 Dérogation mineure – Construction Angelo Loignon :

6-06-17

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par Construction Angelo Loignon afin de régulariser la marge de recul avant de sa résidence à 2 logements qui est de 8.73 mètres de la ligne avant comparativement à la norme de 9 mètres;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été publié selon la loi le 9 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par Dany Turcotte
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par Construction Angelo Loignon afin de régulariser la marge de recul avant de sa résidence à 2 logements qui est de 8.73 mètres de la ligne avant comparativement à la norme de 9 mètres;

QUE le Conseil municipal est d'avis que le fait de refuser cette demande causerait un préjudice sérieux à Construction Angelo Loignon;

QUE ledit Conseil municipal est également d'avis que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires voisins.

ADOPTÉE

6.6 Modification règlement permis et certificats :

Je soussigné, Réjean Labonté, conseiller, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine séance un règlement visant à modifier le règlement no 75-07 intitulé règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction.

Réjean Labonté,
Conseiller

7-06-17

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 76-07 fut adopté le 21^e jour du mois de juin 2007;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 75-07 afin de CORRIGER ET ADAPTER CERTAINS DISPOSITIONS PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATIONS;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Audrey Bédard et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine adopte, le projet de règlement numéro 165-17 suivant:



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité Sainte-Justine, Québec

ARTICLE 1. Titre du règlement

Le présent projet de règlement est intitulé « PROJET DE RÈGLEMENT # 165-17 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 75-07 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION » DE FAÇON À CORRIGER ET ADAPTER CERTAINES DISPOSITIONS PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATIONS;

ARTICLE 2. Objet du règlement

Le but de ce projet de règlement est de permettre l'adoption du document « Projet de règlement no. 165-17 » annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long récit.

ARTICLE 3. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

	
M. Denis Beaulieu, Maire	M. Gilles Vézina, Directeur général

8-06-17

6.7 Unité de rassemblement de blessés :

Il est proposé par Linda Gosselin
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte l'offre faite par l'Agence de la Santé publique du Canada (ASPC) pour la vente de ses équipements des unités de rassemblement des blessés (URB) et ce, pour la somme symbolique de 2\$;

QUE ledit conseil autorise le directeur général à signer le protocole d'entente sur le transfert de fournitures médicales d'appoint en cas d'urgence proposé par l'Agence de la Santé publique du Canada pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

6.8 Intersection route 204 / rue Principale :

Suite à l'analyse de la proposition du MTQ datant de juin 2013, le conseil municipal demande au directeur général de valider avec des représentants de ce ministère afin de connaître leurs intentions à ce sujet.

6.9 Éclairage – entrée ouest :

Le dossier suit son cours et le poteau supplémentaire demandé par Hydro-Québec est planté. On espère que ce dossier soit réglé en juin.

6.10 Berce du Caucase :

Le conseil municipal prend connaissance des dernières informations à cet effet reçues de la MRC des Etchemins. Le tout sera publié dans le langagevinette.

6.11 Dos d'âne :

Le conseil municipal aimerait avoir des informations supplémentaires avant d'ajouter des dos d'âne sur la rue Rotobec.

7. QUESTIONS DIVERSES

7.1 Œuvre des loisirs :

Le conseil municipal est informé des dossiers en cours à l'Œuvre des loisirs notamment en ce qui a trait aux jeux intervillages, à l'annulation de la Fête Nationale, à l'école Inspiration danse, aux soirées animées, au camp de jour et à la réfection de la cour du Centre sportif.



9-06-17

N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité Sainte-Justine, Québec

7.2 Directeur des loisirs :

Il est proposé par Dany Turcotte
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine retient les services de monsieur Roland Charest pour combler le poste de directeur des loisirs et de la culture et ce, à compter du 5 juin 2017.

ADOPTÉE

7.3 Téléphonie :

Le conseil municipal convient d'attendre avant de procéder à l'achat d'un nouveau système téléphonique.

7.4 Centre civique - rénovation :

Les travaux de réfection du plancher de la salle Claudia Gagné sont terminés. Des travaux de peinture de la descente, du passage et de la salle de bain sont autorisés par le conseil.

7.5 Programme Nouveaux horizons :

Il est proposé par Réjean Labonté
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE dans le cadre des travaux d'amélioration des immobilisations à la salle Gatién-Lapointe présentés dans le cadre du programme « Nouveaux horizons pour les aînés, le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte que ces travaux soient réalisés de la façon suivante :

- La FADOQ-Mouvement des aînés de Sainte-Justine est responsable des travaux d'amélioration à la Salle Gatién-Lapointe;
- La Municipalité de Sainte-Justine soutient le projet de la FADOQ-Mouvement des aînés de Sainte-Justine en finançant la partie des travaux non couverte par le programme Nouveaux horizons pour les aînés.

ADOPTÉE

7.6 Formation – creusement, excavations et tranchées :

Il est proposé par Audrey Bédard
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine autorise monsieur Jean-Philippe Chabot à participer à la formation de sécurité « Creusements, excavations et tranchées » dispensée par l'APSAM et qui se tiendra à Cap-St-Ignace le 19 juin 2017.

ADOPTÉE

7. Assurance des cyberrisques :

Il est proposé par Linda Gosselin
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte de souscrire au nouveau produit d'assurance visant à couvrir les attaques de cyberrisques offert par la Mutuelle des Municipalités du Québec selon l'option A et ce, pour la somme de 500\$.

ADOPTÉE

7.8 OMH – révision budgétaire :

Il est proposé par Réjean Labonté
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte la révision budgétaire 2017 telle que déposée par la Société d'habitation du Québec le 3 mai 2017.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

14-06-17

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Justine, Québec

7.9 MMQ – ristournement

La mutuelle des municipalités du Québec versera un montant de 3167 \$ à titre de ristournement pour l'exercice financier 2016. La ristournement de l'année 2015 s'élevait pour sa part à 2412 \$

7.10 Journées de la culture :

Les journées de la culture se dérouleront les vendredi et samedi 29 et 30 septembre ainsi que le dimanche 1^{er} octobre 2017. La thématique du patrimoine culturel servira de fil conducteur à l'évènement.

7.11 Sécurité à vélos :

Il est proposé par Audrey Bédard,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine autorise le Club Optimiste de Sainte-Justine à circuler à vélos sur la route de la Station, la route du 1^{er} rang, la route de Saint-Luc et le rang 10 lors de l'activité « Sécurité à vélos » qui se tiendra le 10 juin prochain au Centre sportif Claude-Bédard.

ADOPTÉE

7.12 Séance de juillet et août :

Il est proposé par Linda Gosselin
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine convient de déplacer la séance ordinaire initialement prévue le 6 juillet 2017 à 19h30, au mercredi 5 juillet à 19h30;

QUE ledit conseil convient également de déplacer la séance ordinaire prévue le 17 août 2017 à 19h30, au jeudi 24 août 2017 à 19h30.

ADOPTÉE

8. CORRESPONDANCE :

8.1 FMQ :

16-06-17

CONSIDÉRANT que le dépôt du projet de loi no 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT qu'avec le projet de loi no 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels piliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le projet de loi no 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi no 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

CONSIDÉRANT que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par Dany Turcotte

Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine demande aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi no 122;

QUE ledit conseil municipal demande également qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi no 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

ADOPTÉE



Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité Sainte-Justine, Québec

8.2 Nouvel Essor :

Monsieur Denis Beaulieu participera à l'AGA de cet organisme qui aura lieu le 8 juin à 14h30 à Sainte-Justine.

8.3 Carrefour jeunesse emploi les Etchemins :

Monsieur Denis Beaulieu participera à L'AGA du carrefour jeunesse emploi les Etchemins qui aura lieu le 15 juin à 7h30 à Lac-Etchemin

8.4 Municipalité de Sacré-cœur :

Il est proposé par Réjean Labonté
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine appuie la Municipalité de Sacré-Cœur dans ses démarches visant à demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, de réviser sa position et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition de comptes du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL);

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités, à l'union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à madame Dominique Vien, députée de Bellechasse à l'Assemblée nationale du Québec et ministre responsable du Travail.

8.5 Omnium Marie-Michèle Gagnon :

Il est proposé par Audrey Bédard
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine autorise le versement d'une somme de 150\$ à titre de commanditaire de « l'Omnium Marie-Michèle Gagnon édition 2017 ».

ADOPTÉE

8.6 SADC Bellechasse-Etchemins :

Monsieur Denis Beaulieu assistera à L'AGA de la SADC Bellechasse-Etchemins qui aura lieu à Saint-Prosper, le 20 juin.

8.7 Organisme de Bassin versant du Fleuve Saint-Jean :

Aucun membre du conseil ne participera à l'AGA de l'organisme de bassin versant du Fleuve Saint-Jean.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

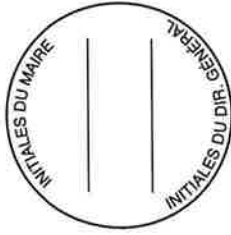
IL EST PROPOSÉ PAR LINDA GOSSELIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la séance soit levée à 21 h.

ADOPTÉE

S/ 
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER


S/ PRÉSIDENT



**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité Sainte-Justine, Québec**

N° de résolution
ou annotation